Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le ministère de l’Environnement et des Ressources forestières (MERF) a validé le sixième rapport  national sur la CDB. Le directeur de cabinet M. Kodjo Kudadzé a procédé à l’ouverture  des travaux, ce mercredi, 19 décembre 2018 à Lomé en présence des membres du comité technique d’appui à l’élaboration de ce rapport, des représentants des institutions étatiques, des ONG, des associations et des personnes ressources.

La biodiversité est l’ensemble de la vie sur terre, elle prend en compte les différentes espèces fauniques et floristiques. Le Togo a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le 04 octobre 1995. A l’issue de cette ratification, des efforts ont été consentis pour sa mise en œuvre effective au niveau national, en vue de contribuer par conséquent à la réalisation des objectifs globaux de la communauté internationale.  
Dans l’optique de disposer des informations sur les efforts entrepris de façon générale, pour l’atteinte desdits objectifs ainsi que leurs contributions à ceux du développement durable. Il est fait obligation aux Etats parties à la CDB d’élaborer et de soumettre périodiquement leur rapport au secrétariat de la convention. Dans cette perspective, le Togo a déjà élaboré son premier, troisième, quatrième et cinquième rapport nationaux de la CDB, respectivement en 1996, en 2000, 2009 et en 2014. Le sixième est celui qui vient d’être validé.

 « Suivant les objectifs de la CDB, ce sixième rapport comporte sept grandes parties dont cinq sont obligatoires. Il s’agit entre autres, de donner les informations générales sur les objectifs nationales sur la CDB, passer en revue les mesures qui sont mises en œuvre, évaluer les progrès réalisés au niveau national, la contribution du Togo en matière de la conservation des plantes ». a dit le Dr Adjonou  Kossi, représentant du consultant national. Il a aussi ajouté que la structuration de ce sixième rapport n’a rien à avoir avec les rapports précédents.

Selon M. Samarou Moussa, ingénieur des eaux et forêts à la direction des ressources forestières, ce rapport couvre la période 2014-2019. Il constitue une exigence au niveau international pour qu’on puisse évaluer l’état de la biodiversité au niveau de chaque pays en vue de se conformer à la vision globale déclinée à travers la stratégie 2011-2020 de la CDB, intégrant les 20 objectifs d’Aichi sur la biodiversité adoptée lors de la 10 Conférence des Parties.